

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-2019/SG/CG fixant les salaires des travailleurs des établissements Commerciaux, du Bâtiment et des Ateliers.

n° 74-2019/SG/CG

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
28 décembre 1974

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1975

Date du numéro
25 janvier 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. —Le barème des salaires annexé A l'arrêté n° 339/SG/CG du 7 février 1974 est modifié comme suit : Art. 2. —Le présent arrêté prend effet pour compter au 1er janvier 1975. Art. 3. —Les infractions au présent arrêté pris en vertu l'article 78 du Code du Travail sont punies des peines prévues par les articles 226 et 232 du Code du Travail.